

REDACTION :
ROUBAIX, 68, rue des Fabriciens (près
le place de Trichon).
TOURCOING, rue Vain, 13
Siège administratif
Rue Nationale, 51, à Lille

PRIX DES ABONNEMENTS :
Roubaix-Tourcoing :
Trois mois : 4 fr. 50. — Un an : 10 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois : 5 francs. — Un an : 10 francs.

LE JOURNAL DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES : . . . 0 fr. 20
RECLAMES : . . . 0 fr. 25
FAITS DIVERS : . . . 0 fr. 25
LOCALES : . . . 1 fr. 00

Les annonces seront reçues aux bureaux
du Journal, à Lille, dans une chambre
n° 50, rue Trichon.

TÉLÉPHONE

LA REPRÉSENTATION proportionnelle

Nos députés, ou du moins un grand nombre d'entre eux, se sont, paraît-il, épuisé d'expliquer d'un nouveau point de vue les divers projets de loi relatifs à la représentation proportionnelle. Ils ont dit, et ils ont dit bien des choses, mais ils n'ont rien dit de nouveau.

Ce n'est pas d'hier que le système de la représentation proportionnelle, ayant pour but de répartir les sièges législatifs entre les divers partis au prorata des suffrages obtenus par chacun d'eux, a été exposé, préconisé, défendu.

Il a été appliqué dans divers pays, dont quelques-uns l'ont d'ailleurs abandonné. Il existe en Belgique, avec l'addition du suffrage plural. M. Yves Gyot a publié à ce sujet, il y a quelque temps, une étude très complète et très documentée.

Dans le Nord, notre distingué confrère M. Henri Langlais, rédacteur en chef de la Dépêche, a depuis longtemps déjà en sa faveur mené une campagne. Et c'est vraisemblablement de son inspiration que M. Dancetta a présenté à la Chambre une proposition de loi tendant à le faire admettre dans nos prochaines élections.

Si la représentation proportionnelle venait à régler la majorité de nos députés, la Dépêche pourrait se targuer d'un beau succès politique.

Jusqu'ici, cependant, on était demeuré sur le terrain de la théorie et des discussions spéculatives.

Personne ne contestait, et ne conteste encore, les avantages et les mérites du système. Un mode de suffrage qui diluait, entre les deux partis, une représentation réellement proportionnelle à leurs forces et à leur influence dans le pays, serait évidemment idéal.

Mais de là à l'application pratique, il y a loin. Les combinaisons législatives pour obtenir ce résultat sont multiples, compliquées et confuses. Il y aurait toute une éducation à faire des électeurs français, habitués depuis près de soixante ans à un suffrage universel par et simple.

En plus, la représentation proportionnelle suppose des partis bien définis, bien tranchés, parfaitement organisés, qui présentent des listes de candidats acceptées de tous les électeurs partisans de leurs programmes respectifs.

En Belgique, il n'existe point de groupement qui ne se réunissent des partis catholiques, libéraux, radicaux ou socialistes. En France, au contraire, chaque parti se subdivise en plusieurs fractions, et les socialistes eux-mêmes, malgré leur récente unification, comptent des éléments, et non des moindres, qui ne sont pas réunis en une même organisation.

Ce sont ces difficultés qui avaient jusqu'ici arrêté nos Parlements ; et c'est pourquoi la représentation proportionnelle ne paraissait point destinée, en principe, à entrer dans notre législation électorale.

Mais voilà que M. Jaurès, avec son bel enthousiasme de poète et de révolutionnaire, s'en est tout à coup emparé. Et c'est encore un des effets de la panacée.

Toujours est-il qu'il célèbre depuis quelque temps, sur le mode lyrique, les vertus de cette grande réforme. Il la proclame nécessaire et urgente. Il affirme qu'elle sera le seul moyen d'assurer la victoire de la démocratie. Et l'on a vu une Fédération socialiste, celle de la Seine, le croire, déclarer qu'elle ne soutiendrait les candidats radicaux, ou socialistes, que s'ils adhéraient à la représentation proportionnelle.

Qu'il se serait donc que ce mode de suffrage constituât une question de principe socialiste et aussi électorale ?

Nous estimons qu'il y a là un entêtement contre lequel les républicains feront bien de se mettre en garde.

À la veille d'élections où la réaction, toujours redoutable et toujours menaçante, se prépare à livrer une nouvelle bataille, ardente et acharnée, il serait plus qu'imprudent de livrer nos conquêtes démocratiques et les destinées de la République à une hasardeuse réforme législative, mal conçue, insuffisamment étudiée, et qui pourrait nous réserver de graves déceptions.

Nous ne combattons point le principe même de la représentation proportionnelle. Mais nous devons en avant de prendre parti, nos législateurs ont le devoir de la soumettre à une étude minutieuse et étendue. Il est nécessaire de connaître quels résultats il donne dans les pays où il est appliqué. Nous croyons bien qu'en Belgique, notamment, tous les partis n'ont pas également adhéré à elle.

Alors que quelques mois à peine nous séparant des élections générales législatives, et que les Chambres doivent consacrer tout leur temps, concurremment avec le vote du budget, aux deux grandes réformes, celle de la représentation de l'Église et de la séparation de l'Église et de l'État et des retraites ouvrières, il ne nous paraît guère possible de faire aboutir en cette législature une innovation aussi grave que celle de la représentation proportionnelle, qui exige d'abord une étude et une enquête approfondies, puis une discussion d'une grande ampleur et d'une sérieuse étendue.

GEORGES ROBERT.

La Politique

L'élection de Châteauroux, un des plus curieuses qu'il soit possible d'imaginer, n'a pas fait beaucoup de bruit. C'est à peine si elle a été commentée, et, en tout d'un mot, on s'en souvient à peine.

Elle ne constitue, en effet, ni une victoire pour nos adversaires, ni une défaite irréparable pour les républicains. C'est un accident, pas davantage.

On a bien compris, de côté réactionnaire, que le succès de M. de Barbantani n'aurait pas de lendemain, et que le nouvel élu n'occupait son siège que jusqu'au mois de mai prochain.

Quant aux radicaux, surpris et déconcertés par un résultat qui les chiffres ne justifiaient pas du tout, ils ont néanmoins une chose qui leur sera plus facile que de réparer la faute commise.

C'est d'expliquer l'attitude des uns et des autres. Deux ou trois journaux modestes ont osé dire quelques paroles méprisantes, mais le ton de ces articles ne dénotait pas l'enthousiasme vigoureux qui accompagne et suit les vrais triomphes. Evidemment, l'élection de M. de Barbantani n'ouvre pas l'ère de la revanche électorale.

Il faut signaler pourtant le cas de M. Barbantani. Elle résulta dans le défaut de discipline des républicains et dans la mauvaise tenue des polémiques personnelles. On n'a pu se réprimer, on quinze jours, le mal accompli pendant une longue période.

Avons-nous raison de dire que c'était une mauvaise affaire ? Non, car la représentation de M. de Barbantani n'ouvre pas l'ère de la revanche électorale.

Il faut signaler pourtant le cas de M. Barbantani. Elle résulta dans le défaut de discipline des républicains et dans la mauvaise tenue des polémiques personnelles. On n'a pu se réprimer, on quinze jours, le mal accompli pendant une longue période.

Avons-nous raison de dire que c'était une mauvaise affaire ? Non, car la représentation de M. de Barbantani n'ouvre pas l'ère de la revanche électorale.

Il faut signaler pourtant le cas de M. Barbantani. Elle résulta dans le défaut de discipline des républicains et dans la mauvaise tenue des polémiques personnelles. On n'a pu se réprimer, on quinze jours, le mal accompli pendant une longue période.

Avons-nous raison de dire que c'était une mauvaise affaire ? Non, car la représentation de M. de Barbantani n'ouvre pas l'ère de la revanche électorale.

Il faut signaler pourtant le cas de M. Barbantani. Elle résulta dans le défaut de discipline des républicains et dans la mauvaise tenue des polémiques personnelles. On n'a pu se réprimer, on quinze jours, le mal accompli pendant une longue période.

Avons-nous raison de dire que c'était une mauvaise affaire ? Non, car la représentation de M. de Barbantani n'ouvre pas l'ère de la revanche électorale.

Il faut signaler pourtant le cas de M. Barbantani. Elle résulta dans le défaut de discipline des républicains et dans la mauvaise tenue des polémiques personnelles. On n'a pu se réprimer, on quinze jours, le mal accompli pendant une longue période.

Avons-nous raison de dire que c'était une mauvaise affaire ? Non, car la représentation de M. de Barbantani n'ouvre pas l'ère de la revanche électorale.

sero-une chose employée par l'odeur de la poudre et du sang.

Il est évident, cependant, en chef d'Etat pleuré et tendu, son époux et son père. Mais il n'aurait, en son rôle, d'assurer le paix intérieure, la libération de nos sujets, le développement de nos forces économiques et politiques et d'assurer la justice des hommes d'Etat envers les citoyens.

Il est évident, cependant, en chef d'Etat pleuré et tendu, son époux et son père. Mais il n'aurait, en son rôle, d'assurer le paix intérieure, la libération de nos sujets, le développement de nos forces économiques et politiques et d'assurer la justice des hommes d'Etat envers les citoyens.

Il est évident, cependant, en chef d'Etat pleuré et tendu, son époux et son père. Mais il n'aurait, en son rôle, d'assurer le paix intérieure, la libération de nos sujets, le développement de nos forces économiques et politiques et d'assurer la justice des hommes d'Etat envers les citoyens.

Il est évident, cependant, en chef d'Etat pleuré et tendu, son époux et son père. Mais il n'aurait, en son rôle, d'assurer le paix intérieure, la libération de nos sujets, le développement de nos forces économiques et politiques et d'assurer la justice des hommes d'Etat envers les citoyens.

Il est évident, cependant, en chef d'Etat pleuré et tendu, son époux et son père. Mais il n'aurait, en son rôle, d'assurer le paix intérieure, la libération de nos sujets, le développement de nos forces économiques et politiques et d'assurer la justice des hommes d'Etat envers les citoyens.

Il est évident, cependant, en chef d'Etat pleuré et tendu, son époux et son père. Mais il n'aurait, en son rôle, d'assurer le paix intérieure, la libération de nos sujets, le développement de nos forces économiques et politiques et d'assurer la justice des hommes d'Etat envers les citoyens.

Il est évident, cependant, en chef d'Etat pleuré et tendu, son époux et son père. Mais il n'aurait, en son rôle, d'assurer le paix intérieure, la libération de nos sujets, le développement de nos forces économiques et politiques et d'assurer la justice des hommes d'Etat envers les citoyens.

Il est évident, cependant, en chef d'Etat pleuré et tendu, son époux et son père. Mais il n'aurait, en son rôle, d'assurer le paix intérieure, la libération de nos sujets, le développement de nos forces économiques et politiques et d'assurer la justice des hommes d'Etat envers les citoyens.

Il est évident, cependant, en chef d'Etat pleuré et tendu, son époux et son père. Mais il n'aurait, en son rôle, d'assurer le paix intérieure, la libération de nos sujets, le développement de nos forces économiques et politiques et d'assurer la justice des hommes d'Etat envers les citoyens.

Il est évident, cependant, en chef d'Etat pleuré et tendu, son époux et son père. Mais il n'aurait, en son rôle, d'assurer le paix intérieure, la libération de nos sujets, le développement de nos forces économiques et politiques et d'assurer la justice des hommes d'Etat envers les citoyens.

Il est évident, cependant, en chef d'Etat pleuré et tendu, son époux et son père. Mais il n'aurait, en son rôle, d'assurer le paix intérieure, la libération de nos sujets, le développement de nos forces économiques et politiques et d'assurer la justice des hommes d'Etat envers les citoyens.

Il est évident, cependant, en chef d'Etat pleuré et tendu, son époux et son père. Mais il n'aurait, en son rôle, d'assurer le paix intérieure, la libération de nos sujets, le développement de nos forces économiques et politiques et d'assurer la justice des hommes d'Etat envers les citoyens.

Il est évident, cependant, en chef d'Etat pleuré et tendu, son époux et son père. Mais il n'aurait, en son rôle, d'assurer le paix intérieure, la libération de nos sujets, le développement de nos forces économiques et politiques et d'assurer la justice des hommes d'Etat envers les citoyens.

Il est évident, cependant, en chef d'Etat pleuré et tendu, son époux et son père. Mais il n'aurait, en son rôle, d'assurer le paix intérieure, la libération de nos sujets, le développement de nos forces économiques et politiques et d'assurer la justice des hommes d'Etat envers les citoyens.

Il est évident, cependant, en chef d'Etat pleuré et tendu, son époux et son père. Mais il n'aurait, en son rôle, d'assurer le paix intérieure, la libération de nos sujets, le développement de nos forces économiques et politiques et d'assurer la justice des hommes d'Etat envers les citoyens.

Il est évident, cependant, en chef d'Etat pleuré et tendu, son époux et son père. Mais il n'aurait, en son rôle, d'assurer le paix intérieure, la libération de nos sujets, le développement de nos forces économiques et politiques et d'assurer la justice des hommes d'Etat envers les citoyens.

Il est évident, cependant, en chef d'Etat pleuré et tendu, son époux et son père. Mais il n'aurait, en son rôle, d'assurer le paix intérieure, la libération de nos sujets, le développement de nos forces économiques et politiques et d'assurer la justice des hommes d'Etat envers les citoyens.

Il est évident, cependant, en chef d'Etat pleuré et tendu, son époux et son père. Mais il n'aurait, en son rôle, d'assurer le paix intérieure, la libération de nos sujets, le développement de nos forces économiques et politiques et d'assurer la justice des hommes d'Etat envers les citoyens.

Il est évident, cependant, en chef d'Etat pleuré et tendu, son époux et son père. Mais il n'aurait, en son rôle, d'assurer le paix intérieure, la libération de nos sujets, le développement de nos forces économiques et politiques et d'assurer la justice des hommes d'Etat envers les citoyens.

LA GRÈVE dans les Arsenaux

L'AGONIE DE LA GRÈVE
Reprise du travail à Cherbourg
à Toulon, Indret et Brest.

Paris, 16 novembre.
D'après les dépêches reçues ce matin d'Indret, de la marine, on doit considérer la grève comme terminée à Cherbourg, Toulon, Indret et Brest.

Paris, 16 novembre.
D'après les dépêches reçues ce matin d'Indret, de la marine, on doit considérer la grève comme terminée à Cherbourg, Toulon, Indret et Brest.

Paris, 16 novembre.
D'après les dépêches reçues ce matin d'Indret, de la marine, on doit considérer la grève comme terminée à Cherbourg, Toulon, Indret et Brest.

Paris, 16 novembre.
D'après les dépêches reçues ce matin d'Indret, de la marine, on doit considérer la grève comme terminée à Cherbourg, Toulon, Indret et Brest.

Paris, 16 novembre.
D'après les dépêches reçues ce matin d'Indret, de la marine, on doit considérer la grève comme terminée à Cherbourg, Toulon, Indret et Brest.

Paris, 16 novembre.
D'après les dépêches reçues ce matin d'Indret, de la marine, on doit considérer la grève comme terminée à Cherbourg, Toulon, Indret et Brest.

Paris, 16 novembre.
D'après les dépêches reçues ce matin d'Indret, de la marine, on doit considérer la grève comme terminée à Cherbourg, Toulon, Indret et Brest.

Paris, 16 novembre.
D'après les dépêches reçues ce matin d'Indret, de la marine, on doit considérer la grève comme terminée à Cherbourg, Toulon, Indret et Brest.

Paris, 16 novembre.
D'après les dépêches reçues ce matin d'Indret, de la marine, on doit considérer la grève comme terminée à Cherbourg, Toulon, Indret et Brest.

Paris, 16 novembre.
D'après les dépêches reçues ce matin d'Indret, de la marine, on doit considérer la grève comme terminée à Cherbourg, Toulon, Indret et Brest.

Paris, 16 novembre.
D'après les dépêches reçues ce matin d'Indret, de la marine, on doit considérer la grève comme terminée à Cherbourg, Toulon, Indret et Brest.

Paris, 16 novembre.
D'après les dépêches reçues ce matin d'Indret, de la marine, on doit considérer la grève comme terminée à Cherbourg, Toulon, Indret et Brest.

Paris, 16 novembre.
D'après les dépêches reçues ce matin d'Indret, de la marine, on doit considérer la grève comme terminée à Cherbourg, Toulon, Indret et Brest.

Paris, 16 novembre.
D'après les dépêches reçues ce matin d'Indret, de la marine, on doit considérer la grève comme terminée à Cherbourg, Toulon, Indret et Brest.

Paris, 16 novembre.
D'après les dépêches reçues ce matin d'Indret, de la marine, on doit considérer la grève comme terminée à Cherbourg, Toulon, Indret et Brest.

Paris, 16 novembre.
D'après les dépêches reçues ce matin d'Indret, de la marine, on doit considérer la grève comme terminée à Cherbourg, Toulon, Indret et Brest.

Paris, 16 novembre.
D'après les dépêches reçues ce matin d'Indret, de la marine, on doit considérer la grève comme terminée à Cherbourg, Toulon, Indret et Brest.

Paris, 16 novembre.
D'après les dépêches reçues ce matin d'Indret, de la marine, on doit considérer la grève comme terminée à Cherbourg, Toulon, Indret et Brest.

SERVICE SPÉCIAL NOS TÉLÉGRAMMES

Le syndicat rouge a décidé de continuer la grève, car il estime que le gouvernement n'a rien fait pour résoudre le conflit.

Le nombre des grévistes a augmenté, et on a vu de nouveaux noms apparaître dans les listes.

Les grévistes ont décidé de continuer la grève, car ils ne voient aucune chance de succès.

Les grévistes ont décidé de continuer la grève, car ils ne voient aucune chance de succès.

Les grévistes ont décidé de continuer la grève, car ils ne voient aucune chance de succès.

Les grévistes ont décidé de continuer la grève, car ils ne voient aucune chance de succès.

Les grévistes ont décidé de continuer la grève, car ils ne voient aucune chance de succès.

Les grévistes ont décidé de continuer la grève, car ils ne voient aucune chance de succès.

Les grévistes ont décidé de continuer la grève, car ils ne voient aucune chance de succès.

Les grévistes ont décidé de continuer la grève, car ils ne voient aucune chance de succès.

Les grévistes ont décidé de continuer la grève, car ils ne voient aucune chance de succès.

Les grévistes ont décidé de continuer la grève, car ils ne voient aucune chance de succès.

Les grévistes ont décidé de continuer la grève, car ils ne voient aucune chance de succès.

Les grévistes ont décidé de continuer la grève, car ils ne voient aucune chance de succès.

Les grévistes ont décidé de continuer la grève, car ils ne voient aucune chance de succès.

Les grévistes ont décidé de continuer la grève, car ils ne voient aucune chance de succès.

Les grévistes ont décidé de continuer la grève, car ils ne voient aucune chance de succès.

Les grévistes ont décidé de continuer la grève, car ils ne voient aucune chance de succès.

Les grévistes ont décidé de continuer la grève, car ils ne voient aucune chance de succès.

LA QUESTION MAROCAINE

La Conférence d'Algiers. Paris, 16 novembre.

LES ÉCHOS ET NOUVELLES

Prédominance des compagnies d'assurances étrangères.

La furtive du Jockey.

Un homme qui a été tué.

Un homme qui a été tué.